

Personne de contact : Aldo Carro
T 021 316 34 85

Lausanne, le 21 janvier 2025

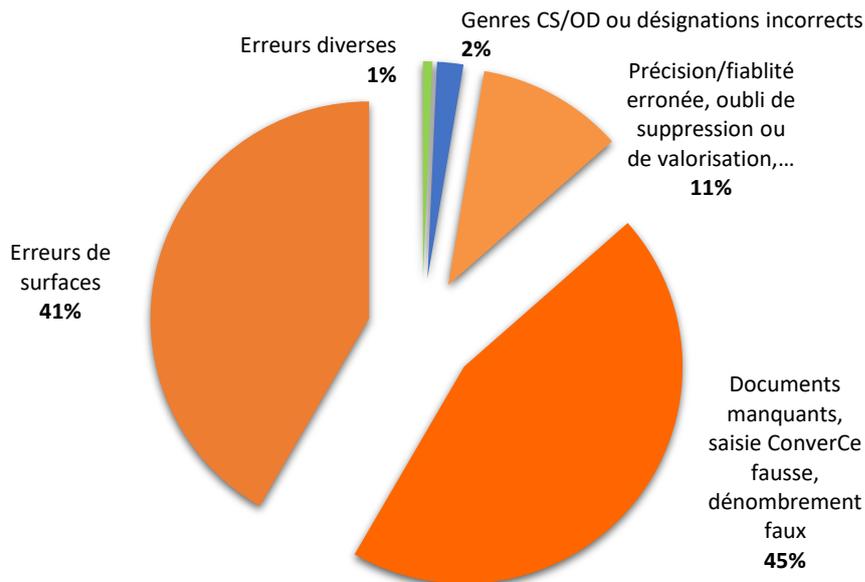
Bilan des mutations 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous transmettre, ci-joint, **le bilan 2024 des dossiers de mutation** avec la statistique concernant votre bureau. Nous vous laissons comme à l'accoutumée le soin d'interpréter les résultats.

Le fléchissement, constaté en 2022 et 2023, du nombre de dossiers livrés par les géomètres et vérifiés par la DCG s'est poursuivi en 2024. En effet, la DCG a traité près de **3'460** dossiers, dont 960 mutations sans plan.

Le **taux de succès** se situe entre **25%** et **100% par bureau**. En comparaison avec le bilan des mutations 2023, le taux de succès moyen pour les 2'500 dossiers livrés par les géomètres opérateurs a légèrement augmenté pour s'établir à **92%**. Une dizaine de bureaux sont parvenus à livrer plus de 95% de leurs dossiers sans aucune erreur et nous les félicitons.



Pour d'autres bureaux, le nombre d'erreurs indiquées ci-dessus reste important et nous les encourageons à tout mettre en œuvre pour améliorer leurs processus de **vérification interne**.

Comme vous pourrez le constater en comparant ce diagramme à ceux des années précédentes, l'embellie constatée au niveau du pourcentage d'erreurs de surfaces ne s'est pas poursuivie. Il apparaît donc important de porter une attention particulière à la vérification des **surfaces**.

Les entreprises de premier relevé adjudgées depuis 2023 ne consistent plus exclusivement au remplacement des plans carton, mais également au remplacement de plans numérisés. Il est dès lors important que le géomètre opérateur (GOP) effectuant une mutation dans un secteur en mensuration applique **scrupuleusement** les principes de la norme 2200 chapitre **2.4 Mutations dans un secteur en cours de mensuration**. Ainsi, si le GOP n'a pas pu se rattacher au réseau de points fixes de l'entreprise, il est important de relever suffisamment de points de rattachement pour assurer une intégration optimale.

D'une manière générale, nous rappelons que les [normes](#) en vigueur, les anciennes [lettres d'information aux bureaux](#) et les annexes correspondantes sont disponibles sur notre site internet.

Nous vous remercions de transmettre ces informations à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concernés dans vos bureaux. Convaincus de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Cyril Favre
géomètre cantonal



Annexe
mentionnée